

## Quittance totale et finale

EN CONTREPARTIE du consentement de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, à régler ma réclamation découlant de ma fréquentation des pensionnats indiens et/ou liée à l'exploitation de ceux-ci, ou se rapportant à celles-ci, dans le cadre du Mode alternatif de règlement des conflits des pensionnats indiens (le « MARC »);

ET EN CONTREPARTIE de l'entente conclue entre le gouvernement et l'Église presbytérienne au Canada et le *Trustee Board of the Presbyterian Church in Canada* en vertu de laquelle les parties presbytériennes ont convenu de contribuer à la somme accordée;

ET EN CONTREPARTIE du versement ou de la promesse de versement de la somme de \_\_\_\_\_ \$, plus les frais [*supprimer la mention des frais si le demandeur n'est pas représenté*] et les débours de \_\_\_\_\_ \$, pour un total de \_\_\_\_\_ \$ (la « somme accordée »);

1. Sous réserve du paragraphe 4 [*OU du « paragraphe 3 » si le paragraphe 3 ci-dessous est supprimé du fait qu'aucune action n'a été intentée*], je donne par les présentes à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, au procureur général du Canada, à l'Église presbytérienne au Canada et au *Trustee Board of the Presbyterian Church in Canada*, à leurs successeurs et ayants droit, ainsi qu'à leurs ministres, leurs fonctionnaires responsables, leurs dirigeants, leurs employés, leurs préposés et leurs mandataires (les « bénéficiaires de la quittance ») quittance totale et finale à l'égard de toute réclamation ou cause d'action que j'ai pu avoir, que j'ai ou que je pourrai avoir à l'avenir contre eux (que je sois ou non actuellement au courant de ces réclamations ou causes d'action), découlant de toute faute délictuelle, civile, pénale ou de toute autre faute reconnue par la loi ou en équité survenue dans le contexte des

circonstances décrites ci-dessous, ou de tout préjudice que j'ai pu subir du fait de l'une ou de l'ensemble des circonstances suivantes :

- a) ma fréquentation du pensionnat indien \_\_\_\_\_ [*inscrire le nom du ou des pensionnats indiens fréquentés véritablement par le demandeur*];
- b) ma participation à un programme ou à une activité associé à un pensionnat indien ou offert dans un pensionnat indien ou par l'entremise d'un tel établissement;
- c) l'exploitation générale des pensionnats indiens.

2. Le paragraphe 1 ci-dessus de la présente quittance englobe les réclamations qui m'appartiennent et qui pourraient être présentées par moi personnellement, que celles-ci soient présentées directement par moi-même ou par toute autre personne, entité juridique ou groupe en mon nom ou en qualité de représentant pour moi, par voie de recours collectif ou par tout autre moyen.
3. [*Supprimer le présent paragraphe si le demandeur n'a pas intenté une action avant de présenter une demande au MARC.*] De plus, et sous réserve du paragraphe 4 de la présente quittance, je donne quittance totale et finale aux bénéficiaires de la quittance à l'égard de toute réclamation qui a été ou qui aurait pu être présentée contre les bénéficiaires de la quittance par moi dans le cadre d'une action contre le procureur général du Canada et [*inscrire le nom de toute autre partie*], portant le [*inscrire le numéro de dossier du tribunal*] dans le [*inscrire le district judiciaire*] de [*inscrire le nom exact du tribunal*], pour indemnisation et dommages-intérêts (l'« action ») se rapportant à ce que j'ai vécu au pensionnat indien. Je conviens de me désister de l'action comme élément du présent règlement.

4. La présente quittance ne doit pas m'empêcher de présenter une réclamation contre les bénéficiaires de la quittance ou contre l'un d'eux au titre de la perte de pratiques culturelles autochtones précises et/ou au titre de la perte d'une langue autochtone, que j'ai subie en raison de ma fréquentation de l'un ou de plusieurs des pensionnats indiens, et ne doit pas m'empêcher de poursuivre une telle réclamation si les tribunaux canadiens le permettent.
5. Les réclamations et les causes d'action mentionnées aux paragraphes 1, 2 et 3, sous réserve du paragraphe 4 [*OU «1 et 2, sous réserve du paragraphe 3 » si le paragraphe 3 ci-dessus est supprimé du fait qu'aucune action n'a été intentée*], sont désignées aux présentes comme étant les « réclamations visées par la quittance ».
6. Je ne présenterai aucune autre réclamation de quelque nature que ce soit contre les bénéficiaires de la quittance en ce qui concerne les réclamations visées par la quittance. Je reconnais que le versement de la somme accordée se veut un règlement total, définitif et exécutoire, à l'égard des bénéficiaires de la quittance, de toutes les réclamations visées par la quittance sans exception.
7. Il est entendu que si, à quelque époque que ce soit, je, ou toute autre personne en mon nom, présente une autre réclamation ou demande, ou menace d'intenter une action contre l'un ou l'autre des bénéficiaires de la quittance à l'égard de l'une ou l'autre des réclamations visées par la quittance, lesdits bénéficiaires de la quittance peuvent invoquer la présente quittance à titre de fin de non-recevoir et de défense entière contre une telle réclamation ou action.
8. Je déclare et garantis qu'aucune des réclamations visées par la quittance n'a été cédée à une personne ou à une société.

9. Je conviens de ne pas présenter de réclamation en ce qui concerne les réclamations visées par la quittance contre toute personne ou société, qui pourrait présenter une demande de contribution ou d'indemnisation contre l'un ou l'autre des bénéficiaires de la quittance en ce qui concerne ma réclamation.
10. En outre, je m'engage et consens à indemniser les bénéficiaires de la quittance à l'égard de toute réclamation qui pourrait être intentée contre eux par toute personne, entité juridique, tout gouvernement ou organisme gouvernemental, que ce soit par subrogation de droit ou autrement, et découlant de quelque façon que ce soit des réclamations visées par la quittance ou s'y rapportant. Le présent paragraphe englobe notamment les réclamations relatives aux services médicaux et/ou dentaires ou aux traitements qui m'ont été fournis, et les réclamations relatives à l'indemnité qui m'a été versée par tout gouvernement ou toute autorité gouvernementale au titre de l'une ou l'autre des réclamations visées par la quittance qui portent sur des voies de fait.
11. Si je présente ultérieurement une réclamation, qui n'est pas une réclamation visée par la quittance, en dommages-intérêts relativement à un préjudice ou à des blessures qui sont identiques ou semblables aux préjudice ou blessures se rapportant aux réclamations visées par la quittance, et que les bénéficiaires de la quittance ou l'un ou l'autre d'entre eux sont désignés comme partie à ladite action, le fait du présent règlement et la somme accordée en vertu de celui-ci, ainsi que les détails des dommages-intérêts ou du préjudice se rapportant aux réclamations visées par la quittance, peuvent être divulgués par les bénéficiaires de la quittance au tribunal dans le cadre de ladite réclamation ultérieure.
12. Je reconnais et déclare que je comprends bien les modalités de la présente quittance, et que j'ai signé la quittance de façon volontaire dans

le but d'obtenir les avantages liés au MARC et la somme accordée. Je reconnais en outre que j'ai sollicité et obtenu des conseils juridiques au sujet des réclamations visées par la quittance et de la présente quittance.

J'ai signé la présente quittance ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2003.

**FAIT EN LA PRÉSENCE DE :**

\_\_\_\_\_

**Témoin**

\_\_\_\_\_

**[Nom de l'auteur de la quittance]**

**Adresse :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_